

Procès-verbal

de l'Assemblée Générale Extraordinaire

du 11 octobre 2024 à la salle des archers de St Loup

Président de séance : Emmanuel Delourmel.

Secrétaire de séance : Eliane Cornu.

Assisté des membres du bureau : Linda Bourvic trésorière, Marcel Bouvier, Arnaud Chalmel, Sandy Boulet-Bacro.

Présents : 47 personnes

Pouvoirs : 12 pouvoirs.

Excusés : Néant

Début de séance : 20h39

Ordre du jour : Reformulation de l'article 4 des Statuts, modification de l'article 11 des Statuts, Modification du délai de dépôt des procurations, élection d'un nouveau membre

Le Président a consulté la feuille de présence et la conformité du quorum

Les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire ont signé la feuille de présence (en annexe 1 du présent procès-verbal.).

Les personnes représentées à cette assemblée générale extraordinaire ont remis une délégation de pouvoir de vote (en annexe 2 du présent procès-verbal). Malgré une recherche en début de réunion, aucune trace de virement n'a été trouvé, une délégation était donc non recevable.

L'assemblée générale extraordinaire sera animée par M. Delourmel Emmanuel en qualité de président de séance, Mme Cornu Eliane en qualité de secrétaire de séance, Mme Bourvic Linda en qualité de trésorière, et de Mme Boulet-Bacro Sandy, M Bouvier Marcel, M. Chalmel Arnaud en qualité de membres.

Le président de séance rappelle l'ordre du jour suivant : Reformulation de l'article 4 des Statuts, modification de l'article 11 des Statuts, Modification du délai de dépôt des procurations, élection d'un nouveau membre.

Le président a lu aux personnes présentes les anciens textes et les nouveaux et procédé à un vote à mains levées.

REFORMULATION DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS :

AVANT :

Les membres du bureau et les entraîneurs détenteurs d'un diplôme fédéral actif ou les personnes entraînant sur un créneau tout au long de la saison seront exempts de la cotisation à l'association ainsi que les arbitres.

MAINTENANT :

Sont exempts de la cotisation à l'association :

- les membres du bureau,
- les responsables de créneau entraînant tout au long de l'année : encadrants ou entraîneurs détenteurs d'un diplôme actif,
- les arbitres.

L'article 4 est voté à la majorité.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 11 DES STATUTS :

AVANT :

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du conseil d'administration et du bureau, se font à titre gratuit et bénévole.

Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs.

MAINTENANT :

Les frais occasionnés par les membres du bureau durant l'accomplissement de leur mandat seront remboursés sur justificatifs.

L'article 11 est voté à la majorité.

MODIFICATION DU DELAI DE DEPOT DES PROCURATIONS :

AVANT : 7 jours

MAINTENANT : 72 heures

La modification du délai est votée à la majorité.

ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE

2 candidats se sont présentés :

- Bourvic Nicolas
- Raimbault Thomas

Un questionnement pour un dépouillement devant l'assemblée ou en milieu fermé a été proposé, la majorité a souhaité un dépouillement devant l'assemblée.

Un représentant de chaque candidat et un adhérent ont été désignés pour venir à proximité de la table de dépouillement. Les bulletins ont été lus à haute voix.

Résultats du dépouillement :

- Bourvic Nicolas : 41 bulletins
- Raimbault Thomas: 18 bulletins
- Abstention, blanc : 0 bulletin

Le dépouillement a comptabilisé un écart de 2 bulletins (59 bulletins pour 57 signatures).

Avant de clore l'AGE, la trésorière a informé les adhérents sur l'interdiction d'utiliser le pas de tir avec effet immédiat. Les membres du bureau ayant eu connaissance de cette interdiction lors de la réunion avec le PAYS DE CHÂTEAUGIRON COMMUNAUTE et la commune de Domloup le 02 octobre ce point ne pouvait être inclus dans l'ordre du jour. Le PAYS DE CHÂTEAUGIRON COMMUNAUTE et la commune recherchent une solution et nous tiendront informer. Les membres du bureau se réuniront pour trouver une solution palliative.

Le président a mis fin à l'AGE à 21h32.

Signature du président
Delourmel Emmanuel

Signature de la secrétaire
Cornu Eliane

Signature de la trésorière
Bourvic Linda

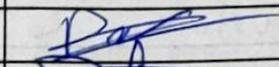
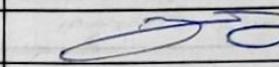
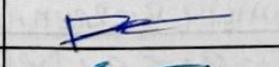
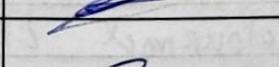
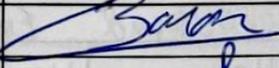
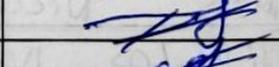
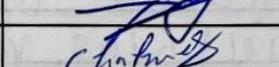
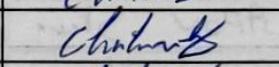
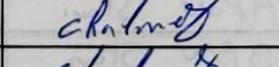
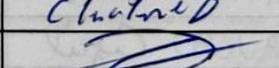
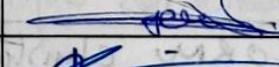
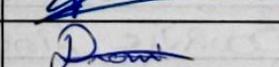
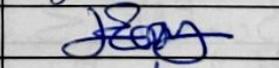
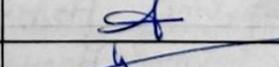
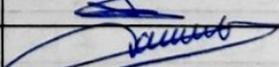
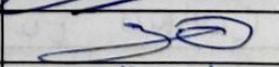
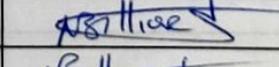
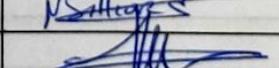
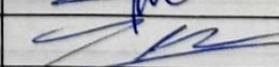
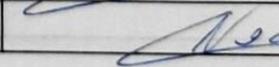
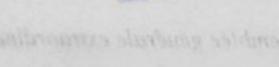
60 personnes

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

47 présents
 12 délégations

Du 11 OCTOBRE 2024

A la SALLE DES ARCHERS

	Nom et Prénoms des membres PRESENTS OU REPRESENTES	Nom et prénoms des REPRESENTANTS	Signature
1	BOUSQUET Muriel	RAIMBAULT Thomas	
2	JUSTIN Audrey pour JUSTIN Jade	BOURVIC Linda	
3	MAIGNAN Aurélien pour MAIGNAN Lucas	DUVAL Audrey	
4	TESTARD Georges	BOUVIER Marcel	
5	LE CAM Théo ?	RAIMBAULT Thomas	
6	BRIAND Jean-François	CORNU Eliane	
7	TITE Abel	HUE Alexandre	
8	FAURE François	FAURE Florence	
9	BARON Willy pour BARON Mathys	DELOURMEL Emmanuel	
10	SALLIOU Emmanuel pour SALLIOU Pierre	DELOURMEL Emmanuel	
11	AVERTY Céline pour AVERTY Théo	DELOURMEL Emmanuel	
12	VINOUBE Julie	CHALMEL Arnaud	
13	VINOUBE Julie pour VINOUBE Candice	CHALMEL Arnaud	
14	VINOUBE Julie VINOUBE Eléanore	CHALMEL Arnaud	
15	POSTOLLEC Xavier pour POSTOLLEC Mathéo	CHALMEL Arnaud	
16	MUE Alexandre		
17	RAIMBAULT Thomas		
18	Pillon Thibaut		
19	GAUTHO Aurélien		
20	LITIN Thomas		
21	DROUIN Stéphanie		
22	CHRISTOPHE Emeline	Maman de Léa	
23	ROZÉ Léonie		
24	DUDA Olivier		
25	CORNEAU ERIC		
26	BONICA Luciel		
27	BILLIARD Nathalie	Maman Killian	
28	BILLIARD Nathalie		
29	LECLERCX IBERAS Clari Estelle	Maman de Chiara	
30	SIRON Pim		
31	BEVEUX Cynique		

	Nom et Prénoms des membres PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS	Nom et prénoms des REPRÉSENTANTS	Signature
32	AMIOT Paul		
33	BELLOIN Thomas.	BELLOIN Julien.	
34	BRIEL Camille		
35	BOURVIC Nicolas		
36	DUBOIS Loïc		
37	FAURE François	Chloé FAURE	
38	FAURE François	Clara FAURE	
39	FAURE François		
40	BAILLY-BERRENAZ Marie-Paule	moi-même	
41	CORNEAU PRÉSILIE		
42	DYAULT Michel		
43	Delourmel Emmanuel		
44	Delourmel Emmanuel	Papa Timéo Delourmel	
45	AMOS Nicolas		
46	TREGLOS Nicolas	Papa Hugo TREGLOS	
47	TREGLOS Nicolas		
48	CAPON Steve		
49	CAPON Steve	Papa de Evan CAPON	
50	CAPON Steve	Papa de Léo CAPON	
51	NAUVEAU Cyril		
52	Derval Archeny		
53	HAGUAT Aurélien	Papa de Lucas HAGUAT	
54	Deschannes Sylvie ^{nanan} de ^{de} rabel		
55	CORAU Christophe		
56	Bourvic Linda		
57	Boulet Sandrine		
58	Châtelmeil Armand	Papa de Cléo	
59	Châtelmeil Armand		
60	CORNU Eliane		
61	CORNU Ewen		
62			
63			
64			
65			
66			

	Nom et Prénoms des membres PRESENTS OU REPRESENTES	Nom et prénoms des REPRESENTANTS	Signature
67			
68			
69			
70			
71			
72			
73			
74			
75			
76			
77			
78			
79			
80			
81			
82			
83			
84			
85			
86			
87			
88			
89			
90			
91			
92			
93			
94			
95			
96			
97			
98			
99			
100			
101			

Délégation de pouvoir à l'assemblée générale extraordinaire

Je soussigné(e) Monsieur/Madame Ruud BOUSQUET, agissant en qualité de licenciée
et membre des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7
impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à

Monsieur / ~~madame~~ RAINDAULT Thomas en qualité de licencié & membre, pour
voter en mon nom lors de l'assemblée générale extraordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le

11/10/24

Fait à Moulins, le 26/9/24.

Signature



**A adresser par mail au secrétaire ou par courrier dans la boîte
aux lettres du club 7 jours minimum avant la date de l'assemblée .**

Annexe 1 : Délégation de pouvoir à l'assemblée générale ordinaire



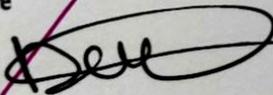
Délégation de pouvoir à l'assemblée générale ordinaire

Je soussigné(e) Monsieur/Madame Margaron Aurore, agissant en qualité de prés Lucas des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7 impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à

Monsieur / Madame Dural Audrey, en qualité de adhérente, pour voter en mon nom lors de l'assemblée générale ordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le 11/10/24

Fait à Domloup le 27/09/24.

Signature



Présent

A adresser par mail au secrétaire ou par courrier dans la boîte aux lettres du club 72 heures avant la date de l'assemblée .

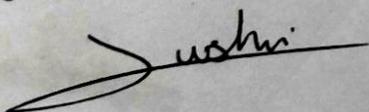
Délégation de pouvoir à l'assemblée générale extraordinaire

Je soussigné(e) Monsieur/Madame Justin Audrey, agissant en qualité de
mère de Jade des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7
impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à

Monsieur / Madame Bourvic Linda, en qualité de archère, pour
voter en mon nom lors de l'assemblée générale extraordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le 11.10.2024

Fait à Domloup, le 28/09/2024.

Signature



**A adresser par mail au secrétaire ou par courrier dans la boîte
aux lettres du club 7 jours minimum avant la date de l'assemblée .**

Délégation de pouvoir à l'assemblée générale extraordinaire

Je soussigné(e) Monsieur/Madame Briand, agissant en qualité de membre des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7 impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à

Monsieur / Madame Clara Cornu, en qualité de membre, pour voter en mon nom lors de l'assemblée générale extraordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le 11/10/24

Fait à Domloup, le 03/10/24.

Signature



A adresser par mail au secrétaire ou par courrier dans la boîte aux lettres du club 7 jours minimum avant la date de l'assemblée .

Délégation de pouvoir à l'assemblée générale extraordinaire

Je soussigné(e) Monsieur/Madame Georges Tutard, agissant en qualité de ARCHERS des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7 impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à

Monsieur / Madame Bourcier Hucel, en qualité de vice Président, pour voter en mon nom lors de l'assemblée générale extraordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le 11/01/24

Fait à Domloup, le 3/9/23.

Signature

A adresser par mail au secrétaire ou par courrier dans la boîte aux lettres du club 7 jours minimum avant la date de l'assemblée .

Délégation de pouvoir à l'assemblée générale extraordinaire

Je soussigné(e) Monsieur/Madame Abel TITE, agissant en qualité de licencié des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7 impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à

Monsieur / Madame Alexandre Hue, en qualité de licencié, pour voter en mon nom lors de l'assemblée générale extraordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le 11/10/24

Fait à Noyal, le 03/10/2024

Signature

A. Tite

A adresser par mail au secrétaire ou par courrier dans la boîte aux lettres du club 7 jours minimum avant la date de l'assemblée .

Délégation de pouvoir à l'assemblée générale extraordinaire

Je soussigné(e) Monsieur/Madame LE CAM Théo, agissant en qualité de
Archer membre du club des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7
impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à

Monsieur / Madame RAIMBAULT Thomas, en qualité de archer membre du club, pour
voter en mon nom lors de l'assemblée générale extraordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le
11 octobre 2024

Fait à Rennes, le 03/10/2024.

Signature



**A adresser par mail au secrétaire ou par courrier dans la boîte
aux lettres du club 7 jours minimum avant la date de l'assemblée .**

Dossier licence incomplet.

Délégation de pouvoir à l'assemblée générale extraordinaire

Je soussigné(e) Monsieur/Madame FAURE François, agissant en qualité de archer des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7 impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à

~~Monsieur / Madame FAURE François, en qualité de coadjoint d'archer, pour voter en mon nom lors de l'assemblée générale extraordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le~~

Fait à Domloup, le 04/10/2024

Signature

FAURE

Présent

A adresser par mail au secrétaire ou par courrier dans la boîte aux lettres du club 7 jours minimum avant la date de l'assemblée .

Délégation de pouvoir à l'assemblée générale extraordinaire

Je soussigné(e) Monsieur/Madame BARON Willy, agissant en qualité de Nathys BARON des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7 impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à

Monsieur / Madame DELOURNEL Emmanuel, en qualité de Président, pour voter en mon nom lors de l'assemblée générale extraordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le 11/10/24

Fait à Domloup, le 09/10/24.

Signature

Baron
Présent

A adresser par mail au secrétaire ou par courrier dans la boîte aux lettres du club 7 jours minimum avant la date de l'assemblée .

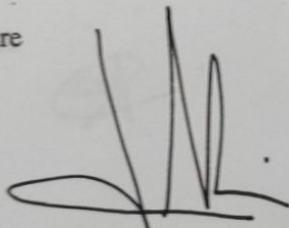
Délégation de pouvoir à l'assemblée générale extraordinaire

Je soussigné(e) Monsieur / Madame SALLIOU Emmanuel, agissant en qualité de père de pierre SALLIOU des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7 impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à

Monsieur / Madame DELCOUR DEL Emmanuel, en qualité de Président, pour voter en mon nom lors de l'assemblée générale extraordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le 11/10/24

Fait à Domloup, le 06/10/2024

Signature



A adresser par mail au secrétaire ou par courrier dans la boîte aux lettres du club 7 jours minimum avant la date de l'assemblée .

Délégation de pouvoir à l'assemblée générale extraordinaire

Je soussigné(e) ~~Monsieur~~/Madame AUERTY Celine, agissant en qualité de parent théo auerty des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7 impasse du Verger, 35410 Domboup, donne, par ce document, pouvoir à

Monsieur / ~~Madame~~ Deloumel Emmanuel, en qualité de Président, pour voter en mon nom lors de l'assemblée générale extraordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le 11/10/24

Fait à Domboup, le 04/10/2024.

Signature



A adresser par mail au secrétaire ou par courrier dans la boîte aux lettres du club 7 jours minimum avant la date de l'assemblée .

Délégation de pouvoir à l'assemblée générale extraordinaire

Je soussigné(e) Monsieur/Madame VINCENTE, agissant en qualité de Julie des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7 impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à

Monsieur / Madame CHALVEL, en qualité de Nabe de bureau, pour voter en mon nom lors de l'assemblée générale extraordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le 4/10/24

Fait à Domloup, le 4/10/24.

Signature



A adresser par mail au secrétaire ou par courrier dans la boîte aux lettres du club 7 jours minimum avant la date de l'assemblée .

Délégation de pouvoir à l'assemblée générale extraordinaire

Je soussigné(e) Monsieur/Madame VINCENTE, agissant en qualité de Présidente des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7 impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à

Monsieur / Madame CHANA, en qualité de Président de bureau, pour voter en mon nom lors de l'assemblée générale extraordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le 4/10/24

Fait à Domloup, le 4/10/24.

Signature



A adresser par mail au secrétaire ou par courrier dans la boîte aux lettres du club 7 jours minimum avant la date de l'assemblée .

Délégation de pouvoir à l'assemblée générale extraordinaire

Je soussigné(e) Monsieur/Madame VIVARE, agissant en qualité de
Éléonore des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7
impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à

Monsieur / Madame CHARLÈE, en qualité de Nathalie de launay, pour
voter en mon nom lors de l'assemblée générale extraordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le
11/10/24

Fait à Domloup, le 4/10/24.

Signature



**A adresser par mail au secrétaire ou par courrier dans la boîte
aux lettres du club 7 jours minimum avant la date de l'assemblée .**

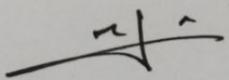
Délégation de pouvoir à l'assemblée générale extraordinaire

Je soussigné(e) Monsieur/Madame Perkollec Lucien, agissant en qualité de
Père de Mathéo Perkollec des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7
impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à

Monsieur / Madame Chamel, en qualité de membre du bureau, pour
voter en mon nom lors de l'assemblée générale extraordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le
11/10/24

Fait à Domloup, le 06/10/24

Signature



**A adresser par mail au secrétaire ou par courrier dans la boîte
aux lettres du club 7 jours minimum avant la date de l'assemblée .**